



DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 19

NOMBRE DE VOTANTS : 26

L'an deux mille vingt-trois, le 5 Avril 2023 à 18 h 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 30 Mars 2023, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Cestas, sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT, Président.

PRESENTS :

Messieurs DUCOUT -- BEYRAND – CELAN – CHIBRAC – GARRIGOU – GASTEUIL – LANGLOIS - PROUILHAC – PUJO – QUINTANO – QUISSOLLE -

Mesdames BETTON – BINET - BOUSSEAU – BOUTER — MOREIRA - REMIGI - SILVESTRE - SIMIAN

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur BABAYOU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Madame HANRAS à Monsieur GASTEUIL

Monsieur RECORS à Monsieur DUCOUT

Madame PENARD à Monsieur QUINTANO

Madame ETCHEVERS à Monsieur BEYRAND

Monsieur ZGAINSKI à Madame MOREIRA

Madame COMMARIEU à Madame SILVESTRE

Madame ROUSSEL à Monsieur PROUILHAC

SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur PUJO

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur PUJO qui a obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Communautaire a été affichée en Mairie à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le procès-verbal de la présente séance sera publié conformément aux articles L5211-1 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 22 Mars 2023 est adopté à l'unanimité.

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 AVRIL 2023 - DÉLIBÉRATION N° 2023/2/12
Réf 7.1.2

**OBJET : SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE –
RENOUVELLEMENT ADHESION AU GRAPE, INITIATIVE GIRONDE, INVEST
IN BORDEAUX ET FRENCH TECH BORDEAUX – AUTORISATION**

Monsieur GARRIGOU expose,

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté de Communes souhaite apporter son soutien financier aux actions et initiatives contribuant au maintien et à la création d'activités sur son territoire.

Invest In Bordeaux, Initiative Gironde, la French Tech Bordeaux ou encore le GRAPE – le réseau des pépinières d'entreprises de Nouvelle Aquitaine – font partie de ces acteurs qui de par leurs missions et expertises contribuent à la dynamique entrepreneuriale locale.

(A) Invest in Bordeaux assure les missions d'une agence de développement économique à l'échelle départementale. Elle conseille et accompagne les entreprises, de toute taille et de secteur d'activités, dans leurs projets d'implantations, d'investissements ou de développement en Gironde. Se présentant comme un « guichet unique » capable de mobiliser l'ensemble de l'écosystème économique au service du développement des entreprises, l'agence s'est progressivement fait reconnaître à travers son expertise en matière de :

- recherche de solutions immobilières avec la présélection de sites et le conseil en matière de localisation d'activités ;
- accompagnement sur les aspects RH et la question de la mobilité des salariés ;
- présentation des solutions de financement (aides publiques / fiscalité / fonds propres) ;
- publication d'informations sur l'environnement économique local (panorama, fiches sectorielles, études, salaires, etc.) ;

(B) Initiative Gironde a pour objet de soutenir les créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ne disposent pas de fonds propres suffisants ou de garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels et qui ont un besoin d'accompagnement. Initiative Gironde soutient ainsi les créateurs ou repreneurs de petites ou de très petites entreprises (moins de 10 salariés) de moins de trois ans d'activités sur le territoire du département de la Gironde, de tout secteur d'activités à l'exception de l'intermédiation financière, de la promotion ou de la location immobilière, et des agents commerciaux. Elle propose sous conditions des prêts d'honneurs à taux 0 allant de 1 500 € à 25 000 € permettant d'avoir un effet de levier de 1 à 7 auprès des banques.

(C) La French Tech Bordeaux est une association qui fédère l'ensemble de l'écosystème des startups et entreprises innovantes du territoire bordelais et néo-aquitain (startup, PME, grandes entreprises, clusters, associations, laboratoires de recherche, écoles, universités, ...). L'association a pour buts de développer la croissance des écosystèmes des startups et entreprises innovantes bordelaises et néo-aquitaines avec trois grands objectifs :

1. aider les startups à faire connaître leurs besoins et à recruter de nouveaux talents ;
2. faciliter l'accès des startups au financement, à la commande publique et à accompagner leur développement à l'international ;
3. développer des outils de partage et de savoir-faire afin de promouvoir l'inclusion et la diversité au sein des entreprises.

(D) Le GRAPE est une association à but non lucratif ayant pour objectif de mettre en réseau les pépinières d'entreprises de la Région Nouvelle Aquitaine. Son rôle est de faire évoluer le service d'accompagnement à la création d'entreprises et de permettre aux pépinières d'offrir un accompagnement de qualité aux jeunes entreprises et les aider à pérenniser le démarrage de leurs activités. Regroupant actuellement 49 pépinières, les missions du GRAPE consistent à :

1. mettre en réseau les membres de l'association, créer des liens et partenariats, partager des contacts ;
2. transmettre les savoirs et les bonnes pratiques du métier, permettre aux nouveaux arrivants de se former et se professionnaliser ;
3. capitaliser sur les retours d'expériences des membres du réseau, créer un lien et des moments d'échanges, élaborer et développer des outils collectifs ;
4. proposer des formations aux accompagnateurs des pépinières et expérimenter de nouvelles méthodes de suivi et d'accompagnement.

Ainsi il vous est proposé de renouveler cette année encore, nos engagements envers ces quatre réseaux selon les termes suivants :

- Adhérer à **Invest In Bordeaux** ainsi qu'au **GRAPE** pour un montant respectif de **3 209,40€** (10cts/hbt) et **500€** au titre de l'année 2023 ;
- De conclure une convention partenariale pour 2023 avec **Initiative Gironde** permettant le versement d'une subvention de **2 000€** ;
- De conclure une convention partenariale sur 3 années - 2023 / 2025 - avec la **French Tech Bordeaux** pour un montant annuel de cotisation de **800€**.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **Fait siennes** les conclusions du rapporteur,
- **Adhère à Invest In Bordeaux** pour un montant **3 209,40€** (10cts/hbt) au titre de l'année 2023 ;
- **Adhère au GRAPE** pour un montant de **500 €** au titre de l'année 2023
- **Autorise** la signature de la convention partenariale avec **Initiative Gironde** et le versement d'une subvention de **2 000€** pour l'année 2023 ;
- **Autorise** la signature de la convention partenariale sur 3 années - 2023 / 2025 - avec la **French Tech Bordeaux** pour un montant annuel de cotisation de **800€**.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT – Pierre DUCOUT

Le Président

Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 5/05/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de Communes le 9/05/2023

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



CONVENTION DE PARTENARIAT

La French Tech
Bordeaux
&
Communauté de
communes Jalle Eau
Bourde



CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Association French Tech Bordeaux, ayant son siège social à la Cité Numérique – 2 rue Marc Sangnier 33130 Bègles, immatriculé(e) à l'INSEE sous le numéro 818 313 264.

Représenté par Monsieur Cyril Texier, Président

Ci-après désigné « La French Tech Bordeaux »

D'une part,

ET

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, ayant son siège au 2 Avenue du Baron Haussmann, Hôtel de Ville de Cestas- 33610 CESTAS, immatriculée sous le numéro SIREN 243 301 165

Représentée par Monsieur Pierre Ducout, Président

Ci-après désignée « La CdC Jalle Eau Bourde »

D'autre part,

Ci-après désigné(s) individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties »

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Préambule :

La « French Tech » désigne l'ensemble des acteurs qui travaillent dans ou pour les entreprises technologiques et innovantes françaises en France ou à l'étranger. Les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes innovants, associations, médias, opérateurs publics, instituts de recherche, organismes de formations, collectivités... qui s'engagent pour la croissance, l'impact et le rayonnement international des startups.

Convaincu qu'il faut favoriser en France l'émergence d'entreprises technologiques et innovantes à succès pour générer de la valeur économique et des emplois, le Gouvernement a créé l'Initiative French Tech fin 2013 comme un grand mouvement de mobilisation collective.

L'association La French Tech Bordeaux

En 2014, sous l'impulsion d'entrepreneurs, avec l'aide de Bordeaux Métropole, de la Mairie de Bordeaux, de la CCI Bordeaux-Gironde et de la Région Nouvelle-Aquitaine, le territoire bordelais a candidaté au label French Tech lancé par le Ministère de l'Économie.



Bordeaux a fait partie des premiers territoires à obtenir, en novembre 2014, ce label qui distingue, en France, les écosystèmes de startups mobilisés et en croissance. La très forte dynamique entrepreneuriale bordelaise s'est traduite par la création, le 31 décembre 2015, de l'association « La French Tech Bordeaux ».

La création de l'association résulte d'une volonté forte d'instaurer une gouvernance à majorité entrepreneuriale de cette dynamique, en charge de la définition et de la mise en œuvre de la feuille de route définie collectivement et dont la concrétisation s'intègre également dans la création de la Cité Numérique, bâtiment totem de La French Tech Bordeaux, qui a vocation à accueillir des entreprises innovantes et des organismes de formation, notamment dans le secteur numérique, sur une surface de 20 000 m².

La French Tech Bordeaux est une association qui fédère l'ensemble de l'écosystème des startups et entreprises innovantes du territoire bordelais et néo-aquitain (startup, PME, grandes entreprises, clusters, associations, laboratoires de recherche, écoles, universités, ...).

En 2023, le territoire a été relabellisé « Capitale French Tech » pour les trois années de 2023, 2024 et 2025. Dans ce cadre, l'association a pour buts de développer la croissance des écosystèmes des startups et entreprises innovantes bordelaises et néo-aquitaines avec trois grands objectifs :

- Talents : aider les startups à faire connaître leurs besoins et à recruter
- Développement : faciliter l'accès des startups au financement, à la commande publique et à l'international
- Impact : développer des outils de partage et de savoir-faire pour promouvoir l'inclusion et la diversité et répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

L'association agit indépendamment de tout groupement politique, syndical ou confessionnel.

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde est créée en janvier 2013 après l'intégration de la commune de Saint-Jean-d'Illac à la Communauté de Communes de Cestas-Canéjan existante depuis 1999.

Conformément à l'article L.5214-16 du CGCT, la CdC Jalle Eau Bourde exerce de plein droit les compétences en matière d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT.

Dans le cadre de cette compétence, et en lien avec l'objet de la présente convention, la CdC Jalle Eau Bourde anime sur son territoire deux structures d'accompagnement à la création d'entreprises :

- > La Pépinière d'Entreprises de CESTAS, Zone d'Activités Technologiques de Marticot
- > Le Parc de l'Entreprise et de l'Artisanat, 84 impasse du Forestier

Ces deux structures proposant un service d'hébergement physique pour les entreprises ainsi qu'un service d'accompagnement, formation et de conseil conformément au statut de « pépinière » en ce qui concerne le site de CESTAS

Ainsi, la CdC Jalle Eau Bourde et La French Tech Bordeaux ont souhaité formaliser les modalités de leur partenariat, à la fois pour optimiser son efficacité et lui assurer une meilleure visibilité. Ils sont convaincus qu'ils pourront ainsi, ensemble, doter l'économie locale d'un moteur supplémentaire, et contribuer à l'ensemble des dynamiques à l'œuvre sur le territoire de La French Tech Bordeaux afin d'assurer le succès des entreprises de croissance.



EN CONSEQUENCE IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Par la présente convention, la French Tech Bordeaux et la structure d'accompagnement définissent des objectifs partagés dans le cadre du projet French Tech Bordeaux et s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Article 1 : Object de la convention

Par la présente convention, French Tech Bordeaux institue la structure d'accompagnement comme partenaire pour la durée figurant aux présentes.

Article 2 : Engagement de la CdC Jalle Eau Bourde

Dans le cadre du partenariat objet de la présente convention, la CdC Jalle Eau Bourde s'engage :

- À adhérer et faire adhérer l'ensemble des entreprises accompagnées qui le souhaitent à La French Tech Bordeaux.

Un code spécifique d'adhésion sera édité et transmis à la CdC Jalle Eau Bourde qui pourra ensuite le transmettre aux entreprises accompagnées. Chaque entreprise devra renseigner les informations relatives à toute adhésion via un formulaire spécifique réalisé par l'association French Tech Bordeaux.

L'adhésion à La French Tech Bordeaux s'effectuant par année civile, le tarif partenaire pour l'adhésion de la CdC Jalle Eau Bourde et les entreprises qu'elle accompagne est de **800€ HT** par année civile.

Ce tarif forfaitaire d'adhésions, spécifique aux structures d'accompagnements, permet à la structure d'accompagnement de bénéficier de **10 adhésions maximums** par an.

- À promouvoir les actions de La French Tech Bordeaux, en les relayant sur ses supports de communication adaptés.

La CdC Jalle Eau Bourde fera état de ce partenariat en plaçant le logo La French Tech Bordeaux sur son site internet. La CdC Jalle Eau Bourde pourra faire état plus précisément du partenariat (à l'exception des conditions financières qui demeureront confidentielles) sur ses différents supports de communication internes et externes.

Article 3 : Engagement de La French Tech Bordeaux

Dans le cadre du partenariat objet de la présente convention, La French Tech Bordeaux s'engage auprès de la CdC Jalle Eau Bourde :

- A présenter sur son site internet et dans un document spécifique la CdC Jalle Eau Bourde et détailler son offre d'accompagnement (Le guide des structures d'accompagnement).
- À offrir à l'ensemble des entreprises accompagnées devenant adhérentes, les services adossés à l'adhésion (Accès au mailing adhérent, aux Meet Your VC, aux Job Connect, aux publications et aux événements La French Tech Bordeaux) en plus des actions écosystèmes (agenda, newsletter, publications d'offres d'emploi, appels à projets, salons, offres à l'international)
- À se déplacer une demi-journée par an au sein de la CdC Jalle Eau Bourde afin de présenter la dynamique French Tech, orienter au mieux les entreprises accompagnées, présenter les salons et missions à l'international ou participer au Jury/Comité d'agrément.



- À communiquer spécifiquement deux fois par an sur un événement ou une action organisée par la CdC Jalle Eau Bourde. Le contenu texte et image est à fournir par la CdC Jalle Eau Bourde dans un format préalablement précisé par l'association French Tech Bordeaux. L'association La French Tech Bordeaux se réserve exceptionnellement le droit de refuser une ou plusieurs publications proposées.
- La French Tech Bordeaux pourra faire état du partenariat, objet de la présente convention (à l'exception des conditions financières qui demeureront confidentielles) sur ses différents supports de communication internes et externes.

Article 4 : Exclusivité

La French Tech Bordeaux pourra être soutenue par d'autres structures d'accompagnement.

Article 5 : Durée de la présente convention

La convention est conclue pour les années civiles 2023, 2024 et 2025. Au terme de la présente convention, pour quelle que cause que ce soit, les Parties s'engagent expressément à ne plus communiquer sur cette dernière.

Article 6 – Suivi du Partenariat

Les Parties conviennent de désigner un ou plusieurs interlocuteurs pour assurer le suivi du partenariat :

- Pour La French Tech Bordeaux :
 - o Philippe METAYER - Directeur Général Délégué – pmetayer@frenchtechbordeaux.com
 - o Charlotte MARCHAND - Coordinatrice - cmarchand@frenchtechbordeaux.com
- Pour la structure d'accompagnement :
 - o Guillaume PAIN, Animateur développement économique guillaume.pain@jalleeaubourde.fr

L'exécution du partenariat sera suivie par des échanges réguliers mis en place entre les interlocuteurs désignés par les Parties, en utilisant tout moyen de communication à disposition.

Les facturations s'effectueront le premier trimestre de chaque année civile.

Article 7 : Renouvellement

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction dans les conditions définies par les deux Parties.

Les Parties s'engagent à se rapprocher pour envisager un éventuel renouvellement un mois avant le terme contractuellement prévu aux présentes.

Article 8 : Résiliation

En cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations prévues par la présente convention, cette dernière sera résiliée de plein droit après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse pendant quinze (15) jours.

Article 9 : Divers



La nullité de l'une quelconque des clauses de la présente convention n'affectera en rien la validité des autres clauses.

Article 10 : Litiges

En cas de litige s'élevant en relation avec l'exécution de la présente convention, les Parties s'obligent à une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention aux juridictions compétentes du ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux, et ce même en cas de référé, d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs.

Article 11 : Droit applicable

La présente convention, sa conclusion, son exécution, son interprétation ainsi que ses suites sont régies par le Droit Français.

Fait en deux exemplaires à Bordeaux, le

Pour la structure d'accompagnement

Pour L'association French Tech Bordeaux

Cyril Texier
Président



Convention de partenariat entre
La communauté de communes
Jalle Eau Bourde
et Initiative Gironde

Entre les soussignées

D'une part,

La communauté de communes Jalle Eau Bourde, dont le siège est situé au 2 avenue du Baron Haussmann – 33610 CESTAS, représentée par son Président, Monsieur Pierre DUCOUT,

D'autre part,

L'Association Initiative Gironde dont le siège est au 3 rue Cantelaudette - 33310 LORMONT et représentée par son Président, Monsieur Gérard BOYRIE,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la CdC Jalle Eau Bourde souhaite apporter son soutien aux actions et aux initiatives participant à la création d'activités, d'emplois et d'innovations sur son territoire et ce par le biais de partenaires identifiés et agréés.

Initiative Gironde a pour objet de soutenir les créateurs ou repreneurs d'entreprises qui ne disposent pas de fonds propres suffisants ou de garanties nécessaires pour accéder aux financements bancaires traditionnels et qui ont un besoin d'accompagnement. Initiative Gironde soutient ainsi les créateurs ou repreneurs de petites ou de très petites entreprises (moins de 10 salariés) de moins de trois ans d'activité sur le territoire du département de la Gironde, de tout secteur d'activité à l'exception de l'intermédiation financière, de la promotion ou de la location immobilière, et des agents commerciaux. Elle propose sous conditions des prêts à taux 0 allant de 1 500 € à 25 000 € permettant d'avoir un effet de levier de 1 à 7 auprès des banques.

Aujourd'hui, avec l'application de la loi Notre consacrant le binôme Région/Intercommunalité pour le développement économique, la CdC Jalle Eau Bourde saisit cette opportunité pour développer un partenariat visant à renforcer la présence, les moyens d'actions et les objectifs de cette association sur son territoire.

Ce partenariat s'inscrit dans une politique globale de la CdC Jalle Eau Bourde d'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise et il vient compléter le panel d'outils déjà mis en place.

Constatant leur volonté commune de participer au développement économique du territoire de la CdC Jalle Eau Bourde, et décidés à entretenir d'étroites relations afin d'accompagner au mieux les créateurs et repreneurs d'entreprises, la CdC Jalle Eau Bourde et Initiative Gironde ont décidé de formaliser leur partenariat.

Article 1 : Objet de la présente convention

L'objectif de ce partenariat est de renforcer la présence, les moyens d'actions et les objectifs d'Initiative Gironde sur le territoire de la CdC Jalle Eau Bourde afin de favoriser l'accompagnement des créateurs d'entreprise et la pérennité des activités économiques. La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre Initiative Gironde et la CdC Jalle Eau Bourde.

Article 2 : Modalités de fonctionnement entre les signataires

Initiative Gironde et la CdC Jalle Eau Bourde s'engagent respectivement à se tenir informés de l'évolution de leurs activités, et à entretenir d'étroites relations afin d'accompagner au mieux les créateurs et repreneurs d'entreprises.

Les engagements d'Initiative Gironde :

- Etudier toute demande d'accompagnement de créateurs et repreneurs de TPE, reçue directement et/ou en collaboration avec les structures de développement économique du territoire de la CdC Jalle Eau Bourde.
- Informer la CdC Jalle Eau Bourde de toute évolution dans les services proposés au créateurs/repreneurs de TPE (la présentation détaillée de l'accompagnement proposé par Initiative Gironde aux créateurs/repreneurs de TPE figure en annexe à la présente convention).
- Informer la CdC Jalle Eau Bourde de toute évolution de son règlement intérieur, qui fixe les modalités et la procédure d'attribution des prêts d'honneur (joint en annexe).
- Informer et animer le territoire de la CdC Jalle Eau Bourde :
 - o Intervenir dans toute opération d'information et d'animation mise en place par la CdC Jalle Eau Bourde dans le cadre du développement économique.
 - o Participer à des permanences, régulières ou ponctuelles, propres à Initiative Gironde ou collectives avec d'autres acteurs du développement économique.
 - o Organiser sur le territoire de la CdC Jalle Eau Bourde, en collaboration avec cette dernière, des opérations d'animation de son propre réseau :
 - Manifestations du Club des entreprises Initiative Gironde
 - Réunion des associations de Parrains
 - Réunion des antennes agréées
 - Comités d'agrément décentralisés, où peuvent être impliqués des personnalités de la CdC Jalle Eau Bourde.
- Informer la CdC Jalle Eau Bourde de tout contact avec un créateur/repreneur de son territoire.
- Valoriser ce partenariat lors du démarrage de l'activité des entreprises accompagnées (lors de la présentation créateur /parrain, lors des remises de chèques, etc.).
- Transmettre 2 fois par an (en janvier et en juillet) les chiffres concernant l'activité et de la production réalisés par Initiative Gironde sur le territoire de la CdC Jalle Eau Bourde.

Les engagements de la CdC Jalle Eau Bourde :

La CdC Jalle Eau Bourde s'engage à accompagner Initiative Gironde dans ses actions destinées à dynamiser le développement économique de son territoire, en lui attribuant une subvention annuelle dédiée à son fonctionnement et sous conditions, d'un montant de 2 000 €. Cette somme correspond au financement et à l'accompagnement des dossiers des porteurs de projets sur le territoire intercommunal.

En signant la présente convention, la CdC Jalle Eau Bourde devient de fait adhérent d'Initiative Gironde. Elle pourra, si elle le souhaite, prétendre à intégrer le Conseil d'Administration, organe qui dirige Initiative Gironde, et dont les attributions sont précisées dans ses statuts (joints en annexe).

Les deux parties s'engagent à communiquer sur ce partenariat, et à y faire référence sur leurs supports de communication (papier ou numérique).

Enfin, dans un objectif commun de développement économique, Initiative Gironde et La CdC Jalle Eau Bourde devront se réunir au moins une fois par trimestre et entretenir des relations partenariales

au quotidien, à échanger régulièrement des informations sur des projets qui les concernent mutuellement et à réfléchir à la mise en place de nouvelles actions.

Article 3 : Modalités de versement de la subvention

Le paiement de la subvention est effectué en un versement.

Initiative Gironde s'engage à fournir, au moment de la sollicitation des versements, un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées et notamment un tableau récapitulatif des porteurs de projet suivis et/ou soutenus financièrement par Initiative Gironde et situés sur le territoire intercommunal.

Article 4 : contrôle financier et administratif

Conformément au décret-loi du 25 juin 1934, au décret du 2 mai 1938 et à l'ordonnance du 23 septembre 1958 – textes toujours en vigueur – et à l'article L221.8 du Code des communes, la CdC Jalle Eau Bourde se réserve le droit de procéder à la vérification de la comptabilité de l'association à tout moment qu'elle jugera opportun. L'association bénéficiaire s'engage à fournir immédiatement à la CdC Jalle Eau Bourde tout document comptable et administratif nécessaire à l'exercice de ce contrôle.

Article 5 : durée de la convention

La présente convention est établie pour l'année civile 2023

Article 6 : modifications et résiliation

L'association sera tenue de porter à la connaissance de la CdC Jalle Eau Bourde toutes modifications intervenant en cours d'année dans ses statuts, dans ses objectifs généraux ou dans ses affectations budgétaires précises.

La présente convention pourra être modifiée par le biais d'avenants.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements définis par la présente, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 7 : Litiges

Tout litige qui s'élèverait à propos de l'exécution, de l'interprétation, de l'application et/ou de la validité de l'accord entre les Partenaires et qui ne pourrait être résolu à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal compétent de Bordeaux.

Fait en 3 exemplaires à Cestas, le

Pour la CDC Jalle Eau Bourde

Pour Initiative Gironde

Pierre DUCOUT
Président

Gérard BOYRIE
Président